

650

Nécessité, à tous points de vue, de maintenir, dans son intégralité, la consistance des programmes de grands travaux.-

tre S.N.C.F. au M.T.P.

16.12.41

- 2 -
SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

et lequel nous avons été invités à prendre part à la réunion de Paris, le 16 décembre 1941
 à l'issue de laquelle nous avons été nommés à la tête du Comité d'Administration : Monsieur le Ministre des Travaux Publics et Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.
 Le Président du Conseil d'Administration a également été nommé à la tête du Comité d'Administration.

C O P I E

Le 16 décembre 1941, nous avons été invités à assister à la réunion de Paris, le 16 décembre 1941, à l'issue de laquelle nous avons été nommés à la tête du Comité d'Administration : Monsieur le Ministre des Travaux Publics et Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.

L'appréhension récente de divers projets nous a conduit à nous demander, notamment par dépêche Est 166-II du 5 novembre, de précéder, lors de la préparation du budget d'établissement de l'exercice 1942, à une nouvelle évaluation des projets inscrits au Programme Quinquennal qu'au Programme Spécial d'Équipement, au moins de ceux qui sont déjà en cours ou qui devront être prochainement entrepris.

Les maxima législatifs fixés pour le montant des dépenses de ces programmes devant être respectés, vous précisez que cette révision pourra entraîner l'ajournement de certains projets ou leur report à d'autres programmes.

Les Programmes ainsi remaniés seraient approuvés par de nouveaux arrêtés interministériels.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la mise au point de notre budget d'établissement pour 1942, ainsi que je n'ai pas manqué de le souligner dans ma lettre d'enveloppe du 4 décembre, nous a effectivement donné l'occasion d'une révision de l'ensemble des engagements de dépenses que comportent chacun des deux programmes dont il s'agit.

Toutefois, celle-ci n'a eu d'autre objet, dans notre pensée, que de rectifier, à la seule mesure de l'évolution des nécessités techniques de notre exploitation, les prévisions que nous avions faites à l'origine. Et c'est ainsi que, compte tenu, par ailleurs, des hausses survenues dans les prix, nous avons proposé de nouveaux chiffres supérieurs à ceux qui avaient été précédemment arrêtés :

- 7.419,2 M. au lieu de 6.700 M. pour le Plan Quinquennal ;
- 7.803,7 M. au lieu de 6.850 M. pour le Programme Spécial d'Équipement.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications
 244, Boulevard Saint-Germain - PARIS (7°) -

Sans doute, n'entreprendrons-nous jamais que des projets gardant, au moment de leur mise en chantier, un intérêt technique certain : les aménagements que nous vous avons proposés pour diverses rubriques dans le sens d'une réduction des dépenses font suffisamment ressortir le caractère particulièrement strict de la politique à laquelle nous entendons nous tenir à cet égard.

Mais, réserve étant faite de telles adaptations de détail, nous n'avons pas estimé qu'il fut possible, sans méconnaître les exigences du service dont nous avons la charge, d'envisager le remaniement profond de consistance qui eût été nécessaire pour maintenir, comme vous l'eussiez souhaité, en dépit de l'augmentation du coût de la plupart des projets, le montant des deux programmes dans la limite des maxima déjà autorisés.

Le Programme Quinquennal et le Programme Spécial d'Équipement, en effet, à la différence du Programme annuel de Travaux Complémentaires qui groupe d'année en année des améliorations isolées et de faible importance, sont essentiellement, et par nature même, des programmes de travaux, établis pour une longue période au cours de laquelle leur mise en œuvre doit normalement s'échelonner sans heurts au rythme des besoins prévus. Aussi bien, seuls de nous assurer les avantages qui représente l'assurance d'une telle continuité dans l'exécution, y avons-nous inscrit l'ensemble des commandes et travaux qu'exige, en permanence et pour 5 années, le renouvellement de nos installations, de notre matériel et de notre outillage. Il ne saurait faire de doute que réduire en cours de réalisation la consistance de tels programmes aboutirait, en mettant à néant le plan qui en est à la fois l'origine et la justification, à jeter un trouble profond dans notre exploitation.

Au surplus, la S.N.C.F. n'est pas ici, seule en cause, et l'on peut être assuré que la perturbation causée par de trop importants remaniements ne serait pas moins préjudiciable aux intérêts de l'économie générale elle-même. On ne saurait oublier, à ce sujet, que la politique des programmes à longue échéance, tout en assurant au chemin de fer des conditions meilleures, prémunit en même temps constructeurs et entreprises contre les risques d'alternance d'activité et d'inaction. Au surplus, il est à peine besoin d'insister sur ce point, la continuité des commandes que cette même politique permet d'obtenir est à la base même des précisions qui ont pu être faites en vue de l'adaptation progressive des outillages et de l'amortissement des renouvellements.

En définitive, que le problème soit envisagé sous l'angle qui nous est propre ou que nous le considérons d'un point

de vue plus général, nous pensons, quant à nous, que des programmes de grands travaux, tels que le Programme Quinquennal et le Programme Spécial d'Équipement, ne peuvent, eu égard à leur nature propre, que demeurer maintenus dans leur censurance pendant toute la durée de leur exécution. En d'autres termes, il nous apparaît que l'approbation de ces programmes vaut nécessairement autorisation d'engagement technique, les hausses de prix ne pouvant, dès lors, se traduire, par la suite, ainsi qu'il en est dans les prépositions nouvelles que nous vous avons présentées, que par un relèvement des crédits totaux.

Nous sommes assurés, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien porter attention à ces considérations et nous nous permettons d'insister pour que, compte tenu des arguments ainsi présentés, vous acceptiez que, sauf les rectifications de détail commandées par les nécessités de notre exploitation, la contexture de nos grands programmes de travaux ne soit pas remise en cause.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.